AUTORISATION PARENTALE Conseil Municipal des Enfants (CME) 2021-2023



Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal des Enfants (CME) de la commune de Livinhac-le-Haut, il est nécessaire que vous remplissiez cette autorisation parentale.

_		·
	Père	Mère
Nom Prénom		
Adresse		
Téléphone		
Adresse mail		
	é de père – mère – représentant légal	
Enfants Etre filr cadre commu Particip travail	er sa candidature et faire sa campagne pos s mé(e), photographié(e), sans contrepartie des activités du CME, et que ces images unication de Livinhac-le-Haut. per dans le cas où il serait élu(e) à toute	our les élections au Conseil Municipal des financière, seul (e) ou en groupe, dans le soient diffusées sur tous les supports de es les actions liées au CME : réunions de tations officielles, éventuelles sorties
 M'envo 	e de Livinhac-le-Haut à oyer les informations relatives au CME pa e toutes les mesures d'urgence pour mor	r voie postale, mail ou SMS n enfant en cas de maladie ou d'accident.
Mon er d'abser	nce sport aller et retour de mon enfant pour le	éunions et je m'engage à prévenir en cas
Fait à	, le	
Signature :		

FICHE DE CANDIDATURE Conseil Municipal des Enfants (CME) 2021-2023



Tu souhaites être candidat aux élections du Conseil Municipal des Enfants. Merci de remplir ce document.

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Ecole fréquentée	
Classe	

Je déclare être candidat à l'élection du Conseil Municipal des Enfants (CME) de Livinhac-le-Haut pour le mandat 2021-2023. Je m'engage à présenter aux électeurs mes idées sur une affiche A4.

Si je suis élu(e) au Conseil Municipal des Enfants, je m'engage pour deux années consécutives à

- Assister aux réunions de travail et aux Conseils municipaux, manifestations, sorties éventuelles
- Être le relais entre mes camarades et le CME

Mes idées et motivations pour la commune de Livinhac-le-Haut et ses habitants :		
index ladds of metrations pour la communio de Livilinas le Flact et des mantantes.		
Fait à, le, , le		
, io		

Signature du candidat :